

# COMPTE RENDU DE L'ATELIER CITOYEN N°1

LA LOI D'ORIENTATION ET DE  
PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE  
L'INTÉRIEUR

GENDARMERIE  
CYBERCRIMINALITE



# Introduction

Une loi de programmation est une loi qui, pour l'ensemble d'une période donnée, détermine les grandes orientations d'une politique publique.

## Le parcours de la LOPMI :



- Examen en 1ère lecture au Sénat en commission le 30 septembre 2022 puis le 11 octobre 2022 en séance publique.
- Examen en 1ère lecture à l'Assemblée nationale le 3, 4 et 5 novembre 2022 en commission des Lois et toute la semaine du 15 novembre 2022 en séance publique.

## La LOPMI c'est quoi ?

15

Milliards d'euros sur 5 ans pour le ministère de l'Intérieur !

- ✓ Créer 8 500 emplois supplémentaires (dont 3000 dès 2023)
- ✓ Améliorer la formation de ses agents et la diversité de son recrutement
- ✓ Doubler d'ici à 2030 la présence des policiers et des gendarmes sur le terrain
- ✓ Poursuivre la transformation numérique du Ministère de l'Intérieur
- ✓ La création de 200 brigades de gendarmerie
- ✓ Mieux lutter contre la cybercriminalité
- ✓ Améliorer la transparence et l'exemplarité



## Restitution des travaux en sous-groupes

7

C'est le **nombre de groupes** que l'atelier citoyen a permis de mettre en place. Constitués de 5 à 10 personnes, ces groupes ont pu échanger sur les mesures de la loi et les préoccupations de chacun en matière de sécurité.

4

C'est le **nombre de questions** auxquelles ont répondu les participants. Chaque groupe a nommé un rapporteur en début d'atelier qui a fait part en plénière des réponses du groupe.

# QUEL EST AUJOURD'HUI LE PRINCIPAL PROBLÈME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ?



Sentiment général : une impunité de la Justice et des manques dans l'effectivité de l'application des peines.

➔ Un projet de loi Justice dédié sera présenté prochainement.

Cependant, pour rappel :

- Nous avons voté une augmentation de 8% pour la 3ème année consécutive du budget de la Justice permettant la création de 10 000 postes sur le quinquennat (dont 1500 magistrats et 1500 greffiers).
- La LOPMI prévoit la création des assistants d'enquête afin de diminuer les lourdeurs des procédures administratives et d'accélérer le traitement des enquêtes.



Plus d'effectifs sur le terrain afin de dissuader les actes de délinquance et faciliter les verbalisations et les interpellations.

➔ Le doublement de la présence des forces de l'ordre sur le terrain est l'un des objectifs phares de la LOPMI.

# QUEL EST AUJOURD'HUI LE PRINCIPAL PROBLÈME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ?



Un manque criant de vidéo-protection dans la capitale.



Le projet de loi prévoit de tripler les crédits aux communes pour s'équiper de caméras de vidéo-protection.

- Paris en bénéficie actuellement de 4000.



Un groupe a aussi déploré « l'individualisme sociétal » générant de la délinquance et de l'insécurité.



Même si cela ne répond pas au sujet de manière générale, la journée nationale dédiée à la sensibilisation au risque a pour objectif de développer la capacité des citoyens à être acteurs de la mise en sécurité et de la protection d'autrui.

- Cette journée permettra de donner plus de sens à l'article L 721-1 du code de la sécurité intérieure selon lequel « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile ».

# DANS CE PROJET DE LOI, QUELLE MESURE VOUS SEMBLE LA PLUS IMPORTANTE ?



Réponse majoritaire : l'importance d'augmenter les cyber patrouilles.



La lutte contre la cybercriminalité est l'une des ambitions majeures du projet de loi face à l'augmentation de 10 à 20% des cyberattaques chaque année. Il prévoit :

- La création de 1 500 cyber-patrouilleurs formés et déployés ;
- La création d'une Agence du numérique des forces de sécurité ;
- La sensibilisation des entreprises aux risques et des équipements à la pointe du numérique ;
- L'instauration d'un numéro « 17 cyber ».



Renforcer les unités de force mobile (*CRS, escadron de gendarmerie mobile*).



Pour venir renforcer les dispositifs liés aux grands événements des années à venir, 11 nouvelles unités de forces mobiles (UFM) seront créées à brève échéance.

# DANS CE PROJET DE LOI, QUELLE MESURE VOUS SEMBLE LA PLUS IMPORTANTE ?



Faciliter le dépôt de plainte pour les personnes isolées.



Cette loi prévoit une simplification du recours à la visioconférence en procédure pénale et la possibilité de l'utiliser pour le recueil d'une plainte. Le suivi des plaintes en temps réel sera accessible sur l'application "Ma Sécurité".

- La récente expérimentation du dépôt de plainte « hors les murs » dans des associations d'aide aux victimes a permis de faciliter l'accès au dépôt de plainte. Pour poursuivre cette logique « d'aller vers », j'ai porté un amendement, qui a été adopté, permettant de déposer plainte à son domicile lorsqu'une difficulté empêche la victime de se déplacer.



Installer des caméras embarquées pour rétablir la confiance entre les citoyens et les forces policières.



Les équipements des forces de sécurité seront renforcés avec des caméras-piétons et des caméras embarquées dans les véhicules à la pointe de la technologie avec un « réseau radio du futur ».

# QUELLE EST, SELON VOUS, LA MESURE LA MOINS PRIORITAIRE ?



L'instauration d'une « *Journée nationale dédiée aux risques majeurs et aux gestes qui sauvent* ».



Pour renforcer une culture de la prévention, conformément à la stratégie nationale de résilience, sur le modèle déjà pratiqué au Japon, cette journée nationale a vocation à informer et former la population pour conserver les bons réflexes en cas de crise.



L'encadrement des clauses de remboursement des « rançongiciels » par les compagnies d'assurances.



Afin de lutter contre les attaques par rançongiciel et de permettre à l'autorité judiciaire de procéder rapidement à une enquête, cet article propose d'introduire, dans le code des assurances, une disposition conditionnant le versement d'une indemnisation assurantielle, en cas de dommage causé par une atteinte (« cyber attaque ») à un système de traitement automatisé de données (STAD) avec demande ou non de rançon, au dépôt par la victime d'une plainte dans un délai maximal de 48h après la constatation de l'infraction.



# QUELLE EST, SELON VOUS, LA MESURE LA MOINS PRIORITAIRE ?



La suppression de la condition d'ancienneté appliquée aux policiers et gendarmes pour se présenter à l'examen d'officier de police judiciaire.



Afin d'augmenter le nombre d'OPJ et de renforcer la formation juridique des forces de sécurité intérieure, cet article prévoit la suppression de l'ancienneté et la possibilité, pour les élèves policiers et gendarmes, de passer l'examen d'OPJ à l'issue de leur scolarité, laquelle intégrerait désormais cette formation. L'article prévoit en outre **une condition d'ancienneté en service et d'expérience** pour recevoir l'habilitation d'officier de police judiciaire.



Le renforcement de la répression de l'outrage sexiste est trop compliqué à appliquer au quotidien par les forces policières.



Un article prévoit **le renforcement de la répression de l'outrage sexiste en aggravant l'amende encourue** (contravention de 5ème classe) **et en créant un nouveau délit d'outrage sexiste aggravé**, sanctionné par une amende de 3 750 € (avec la possibilité de recourir à la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle, c'est-à-dire par le paiement d'une amende pour éteindre l'action publique).

- Nous avons porté l'ajout aux cas concernés par cette atteinte des propos transphobes.

# QUELLE EST, SELON VOUS, LA MESURE LA MOINS PRIORITAIRE ?



Un questionnement sur la pertinence des classes de reconquête républicaine.



Cette mesure qui faisait partie du programme d'Emmanuel Macron ne figure pas directement dans les articles de la loi. C'est **une ambition interministérielle** avec le ministère de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur pour **créer 100 classes d'accompagnement dans les quartiers populaires** à destination, prioritairement, des élèves décrocheurs, pour préparer aux concours de la fonction publique et du ministère en particulier (policier, gendarme, pompier, administratif) ou inciter les jeunes à s'engager dans les réserves opérationnelles.

# AU REGARD DE NOS ÉCHANGES, QU'AJOUTERIEZ-VOUS À CE PROJET DE LOI ?



Des liens plus importants entre les services sociaux et les forces de l'ordre.



Ces liens sont nécessaires afin d'écouter et d'orienter des personnes, qu'elles soient victimes ou auteurs d'infractions, vers des associations ou des services sociaux lorsqu'elles sont dans des situations sociales complexes qui ne relèvent pas du ressort direct des forces de l'ordre. Des psychologues ou travailleurs sociaux sont présents dans de nombreux commissariats grâce à des conventions des départements avec l'État. Le président de la République a annoncé que **200 nouveaux postes seraient ainsi créés**.

- J'ai souhaité aller plus loin et porter un amendement encourageant le ministère de l'Intérieur à déployer autant que possible un agent de service social dans chaque commissariat ou unité de gendarmerie.



Créer plus de centres de rétention administrative (CRA) pour faciliter les reconduites à la frontière.



Le sujet de l'immigration fera l'objet d'un projet de loi dédié en 2023. Néanmoins, le ministre de l'Intérieur a déjà annoncé **300 places supplémentaires en CRA** pour atteindre 2 200 places d'ici 2025-2026 et **un amendement a été voté en commission pour rehausser de 60 millions d'euros le plan d'investissement initial**. Aussi, le texte prévoit des mesures sur la sécurisation des frontières avec une véritable intégration du corps des garde-frontières de Frontex à la gestion des frontières extérieures de la France.

# AU REGARD DE NOS ÉCHANGES, QUE RAJOUTERIEZ-VOUS À CE PROJET DE LOI ?



Créer plus de places dans les centres pénitentiaires.



Dans le projet de loi de finances et celui qui sera consacré à la Justice, des moyens sont prévus pour poursuivre le « plan 15 000 places » d'ici 2027 afin de lutter contre la surpopulation carcérale et favoriser la réinsertion. 10 nouveaux établissements pénitentiaires seront créés dès 2023 avec 2000 places.



Une volonté d'armer la police municipale à Paris.



Un sujet aujourd'hui bloqué par le conseil de Paris, notamment par les écologistes. Nous avons pourtant accordé la possibilité de créer cette police municipale parisienne dans la *loi sécurité globale*.



Le souhait que les agents de police prêtent serment dans le cadre de leurs fonctions et pour plus d'exemplarité.



À noter que certains agents ont déjà une prestation de serment. En outre, la LOPMI précise que la formation initiale des élèves policiers et gendarmes augmente de 4 mois afin notamment d'approfondir la formation déontologique. Il est annoncé l'instauration au sein de l'IGPN d'un comité d'évaluation de la déontologie de la police nationale, incluant des représentants de la société civile. Les rapports d'inspection des forces de l'ordre seront publiés pour davantage de transparence.

**MERCI POUR LA RICHESSE DE VOS  
ÉCHANGES ET LA CONVIVIALITÉ DE NOS  
DÉBATS.**

**À BIENTÔT POUR UN NOUVEL ATELIER !**

